Les bois de Bouleaux humides en mélange avec une saussaie marécageuse sont une formation forestière de zone humide composée à parts égales de bouleaux et saules (*Salix atrocinerea*).

Les forêts riveraines, forêts et fourrés très humides sont des boisements humides des fonds de vallons et des plateaux humides. Le saule roux (*Salix atrocinerea*) est dominant, mais largement accompagné en mélange par le bouleau verruqueux, le frêne (*Fraxinus excelsior*) et l'aulne glutineux (*Alnus glutinusa*).

Les formations riveraines de saules sont colinéaire des ruisseaux. Ce type d'habitat peut héberger une biodiversité intéressante de par son caractère humide. Il est abondant le long du ruisseau du Petit Doré.

Les saussaies marécageuses sont une formation arborée de saules (Salix sp.) souvent sur sol plat, avec un engorgement quasi permanent en eau. Les intérêts écologiques sont semblables à ceux des forêts riveraines, forêts et fourrés très humides.

Enfin, le bois de bouleaux à sphaignes de Kerauffret est une formation arborée de bouleaux verruqueux (*Betula pendula*), en zone marécageuse. Le sol est tapi de sphaignes (*Sphagnum sp.*). Ce milieu peut-être très riche au niveau botanique. Les surfaces concernées sont limitées.

Photographie 8 : Bois humides de la zone d'étude (© Althis)



1.8.4.4.4. HABITATS DE VÉGÉTATION DE CEINTURE DES BORDS DES EAUX

Tableau 9 : Habitats de végétation de ceinture des bords des eaux recensés au sein de la zone d'étude du projet

Typologie	Code Corine Biotopes	Code Natura 2000	Surface (en ha)	Pourcentage de la totalité de la zone d'étude (%)	
Végétation de ceinture des bords des eaux					

Typologie	Code Corine Biotopes	Code Natura 2000	Surface (en ha)	Pourcentage de la totalité de la zone d'étude (%)
Communautés à rubanier rameux	53,143	-	0,2	0,1%
Total		0.2 ha	0.1%	

Les communautés à rubanier rameux forment un habitat de type « roselière », composé majoritairement de rubanier rameux (*Sparganium erectum*). C'est un milieu potentiellement riche pour la flore et l'avifaune nicheuse.

1.8.4.4.5. TERRES AGRICOLES ET PAYSAGES ARTIFICIELS

Tableau 10 : Terres agricoles et paysages artificiels recensés au sein de la zone d'étude du projet

Typologie	Code Corine Biotopes	Code Natura 2000	Surface (en ha)	Pourcentage de la totalité de la zone d'étude (%)	
Terres agricoles et paysages artificiels					
Prairies sèches améliorées	81,1	-	22,2	5,4%	
Champs d'un seul tenant intensément cultivés	82,1	-	106,6	28,8%	
Vergers septentrionaux	83,151	-	0,3	0,1%	
Plantations de conifères	83,31	-	5,9	1,4%	
Plantations de conifères exotiques	83,312	-	0,8	0,2%	
Plantations d'Epicéas, de Sapins exotiques, de Sapin de Douglas et de Cèdres.	83,3121	-	1,3	0,3%	
Plantation d'arbres feuillus	83,32	-	0,6	0,2%	

Typologie	Code Corine Biotopes	Code Natura 2000	Surface (en ha)	Pourcentage de la totalité de la zone d'étude (%)
Plantations de Peupliers	83,321	-	3,5	1,3%
Plantations de Peupliers avec une strate herbacée élevée (Mégaphorbiaies)	83,3211	-	1,8	0,4%
Plantations d'Eucalyptus	83,322	-	2,5	0,6%
Plantations de Chênes exotiques	83,323	-	0,4	0,1%
Autres plantations d'arbres feuillus	83,325	-	1,0	0,3%
Haies bocagères	84	-	4,3	1,0%
Petits bois, bosquets	84,3	-	0,3	0,1%
Remblais	84,42	-	3,5	0,8%
Pelouses de parcs	85,12	-	4,7	1,1%
Jardins	85,3	-	13,1	3,3%
Jardins potagers de subsistance	85,32	-	1,2	0,3%
Villes, villages et sites industriels	86	-	23,8	6,6%
Routes et chemins	86,1	-	25,9	6,3%
Villages	86,2	-	4,2	1,0%
Terrains en friche	87,1	-	1,5	0,4%
Zones rudérales	87,2	-	2,7	0,7%

Typologie	Code Corine Biotopes	Code Natura 2000	Surface (en ha)	Pourcentage de la totalité de la zone d'étude (%)
Lagunes industrielles et bassins ornementaux	89,23	-	0,7	0,2%
Total			232.8 ha	52.9%

24 habitats anthropisés, de terres agricoles et de paysages artificialisés ont été recensés au sein de la zone d'étude. Ces types d'habitats sont dominants, soit plus de 52% de la zone d'étude. Les parcelles cultivées dominent largement (près de 30% de la zone d'étude, et presque 50% des paysages artificialisés), devant les prairies améliorées, et les zones urbanisées (jardins particuliers et potagers, routes et chemins, constructions...

Les habitats anthropisés, les terres agricoles ainsi que les paysages artificialisés sont classés en plusieurs catégories :

- les prairies améliorées (sèches ou humides) ;
- les champs et grandes cultures d'un seul tenant ;
- vergers et haies ;
- plantations de productions ou ornementales ;
- les espaces urbains et péri-urbains (jardins, parcs, zones industrielles, bassins...).

Prairies améliorées (sèches ou humides)

Les prairies sèches améliorées sont une formation herbacée correspondant à une culture d'herbe. La prairie date de moins de 5 ans et les espèces herbacées relevées correspondent à des cultivars agronomiques. La diversité floristique est très restreinte, ainsi que son attrait pour la faune. Des espèces d'espaces ouverts, telles que l'alouette des champs et le lièvre brun peuvent éventuellement s'y reproduire.

Les prairies humides améliorées sont des formations identiques à la précédente, mais où le sol marque des périodes d'engorgement en eau plus ou moins prolongées.

Page 40 / 235

Photographie 9 : Prairie améliorée (© Althis)



Champs et grandes cultures d'un seul tenant

Les champs d'un seul tenant intensément cultivés sont des cultures céréalières monospécifiques sur des surfaces variables. L'utilisation de produits phytosanitaires réduit considérablement le cortège d'espèces associé. Néanmoins, les oiseaux migrateurs et hivernants peuvent y faire des haltes et s'y nourrir. Cet habitat est très présent l'aire d'étude. Les cultures en zone humide sont limitées.

Photographie 10 : Champs intensément cultivés (© Althis)





Vergers, haies et petits bois

Les vergers septentrionaux sont constitués de plantations de pommiers et de poiriers.

Les bordures de haies sont des écotones en limite d'une route et d'une haie récemment planté. Le potentiel écologique est limité car la surface est réduite.

Les petits bois, bosquets sont des formations arborées isolées et de petites surfaces. Les espèces sont des arbres feuillus et généralement assez diversité. La diversité écologique est liée à l'effet lisière.

Plantations de productions ou ornementales

Les plantations comportent différentes essences ; en général, ces plantations sont monospécifiques. On note les plantations suivantes :

- plantations de conifères : il s'agit de plantations d'arbres résineux. Les espèces plantées sont essentiellement le pin maritime (*Pinus pinaster*), le pin Sitka (*Picea sitchensis*) et le sapin de Douglas. Le potentiel écologique est très limité ;
- plantations de conifères exotiques : il s'agit de plantations d'arbres résineux. Les espèces plantées sont essentiellement le pin Sitka (*Picea sitchensis*) et le sapin de Douglas. Le potentiel écologique est très limité;
- plantations d'Epicéas, de Sapins exotiques, de Sapin de Douglas et de Cèdres : il s'agit de plantations monospécifiques de sapins de Douglas. Le potentiel écologique est très limité.
- plantations d'arbres feuillus : les espèces sont variées. Il s'agit essentiellement de noisetier (*Corylus avellana*), de merisier et de chênes pédonculés ;
- plantations de Peupliers : c'est une des formations sylvicoles les plus présentes en zone humide. Les arbres sont des cultivars de peupliers variables en fonction des parcelles. Le potentiel écologique est très limité;
- plantations de Peupliers avec une strate herbacée élevée (Mégaphorbiaies): les plantations de peupliers avec une gestion limitée du sous-bois donnent des mégaphorbiaies en zone humide. C'est un habitat potentiellement intéressant pour les insectes butineurs;
- plantations d'Eucalyptus : le potentiel écologique est très limité ;
- plantations de Chênes exotiques : plantations monospécifiques de chêne rouge d'Amérique (*Quercus rubra*). Le potentiel écologique est très limité ;
- autres plantations d'arbres feuillus: plantations variées d'essences cultivées. Les surfaces concernées sont limitées.

Photographie 11: Plantation de peupliers (© Althis)



Page 41 / 235

Espaces urbains et péri-urbains (jardins, parcs, zones industrielles, bassins...)

Les espaces urbains et péri-urbains sont constitués de :

- pelouses de parcs : pelouses rases, régulièrement entretenues. Le potentiel écologique est limité ;
- jardins : parcelles entretenues régulièrement, alternant pelouse et plantations en fonction des propriétaires. Cet habitat comprend aussi le bâti léger ;
- jardins potagers de subsistance : habitat de surface souvent réduite. C'est un milieu ouvert comprenant des cultures de légumes assez variées. Il peut avoir un intérêt pour l'entomofaune, s'il n'est pas traité.
- villes, villages et sites industriels: comprends tous les secteurs bâtis de l'aire d'étude. Les maisons d'habitation, les commerces, et les parkings. Les vieilles maisons ont un intérêt pour les chiroptères et certains oiseaux.
- sites industriels en activités : les parcelles concernées regroupent les quelques usines en activités ;
- terrains en friche : il s'agit de terrains agricoles ou d'anciens jardins sans entretien. Ce sont des zones potentielles pour les reptiles et les insectes butineurs ;
- zones rudérales : cette désignation regroupe tous les remblais, et chemins agricoles. ;
- lagunes industrielles et bassins ornementaux : dans la zone d'étude, cet habitat correspond aux bassins de décantation de la RN164. Ils sont tous colonisés plus ou moins par la végétation. Certains sont favorables à la flore, aux amphibiens et aux reptiles.

Photographie 12 : Jardin potager et pelouse de parc





1.8.4.4.6. SYNTHÈSE

Les enjeux des habitats sont principalement centrés sur les zones humides et les trois habitats boisés d'intérêt communautaire :

- Hêtraies atlantiques acidiphiles (9120.1);
- Bois de Chênes pédonculés et de Bouleaux (9190.1);
- Bois de bouleaux de plaine et colline (91D0 1-1*).

Un secteur plus riche en habitats d'intérêt ressort : le boisement humide au nord du bourg de Plouguernével (habitats variés et zones humides).

Les cartographies des habitats sont présentées en pages suivantes.





